

<u>Etudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année BTS</u> <u>Mention Complémentaire Soudage</u>	<u>Vendredi 3 septembre 2021</u> L'horaire de rentrée sera sur le site à compter du 1^{er} juillet
---	---

Pour les internes, merci d'arriver 35 mn avant l'heure

◆ **STAGE PASSERELLE en Octobre 2021**

Un stage passerelle est proposé sur deux jours en Octobre pendant les premiers jours des vacances scolaires, il est obligatoire pour les étudiants issus de Bac pro.

◆ **BOURSES ERASMUS**

Nous vous informons que notre établissement est titulaire de la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur. Vous aurez donc la possibilité de réaliser votre stage en Europe, dans l'un de nos pays partenaires (Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande).

Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser dès la rentrée à Mme RIOT ou Mme CANVILLE pour tous renseignements. Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire actuel.

◆ **LISTES DE LIVRES ET MATERIELS**

Elles seront disponibles au lycée et téléchargeables sur notre site internet <http://www.la-chataigneraie.org> à compter du 1^{er} juillet.

Un ordinateur portable spécifique à la section sera exigé pour les sections de 1^{ère} SIO, AMCR, FED, SNIR et SNEC. Une commande groupée sera faite à la rentrée par la Châtaigneraie et l'ordinateur sera refacturé à la famille. (Prévoir environ 45 euros d'octobre à juin sur les deux années du BTS). Un chèque de caution non daté de 810€ est demandé dans le dossier d'inscription. Un contrat vous sera remis lors de la remise de l'ordinateur.

◆ **BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Faites votre demande sur <http://www.etudiant.gouv.fr>
N'attendez pas d'avoir vos résultats de baccalauréat.

◆ **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur et la charte informatique seront remis à l'étudiant à la rentrée par le pilote de la section pour signature de l'étudiant et du responsable.

◆ **ASSURANCES**

Nous rappelons les conditions d'assurance pour les étudiants :

1. Les étudiants sont assurés sociaux par la caisse de sécurité sociale de **ROUEN**, seulement au titre « ACCIDENT DU TRAVAIL », pour les risques d'atelier, classe, ainsi que les stages en entreprise.
2. Les risques de trajet, de maladie et soins dentaires sont couverts par la sécurité sociale des parents.
3. Dans le cadre des activités scolaires, la responsabilité civile de l'étudiant est engagée. Merci de nous fournir **obligatoirement** une attestation d'assurances scolaires dès la rentrée.